

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 25
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Yssac-la-Tourette en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 12/02/2025

Présent(e)s : Titulaires : Mme, Mrs, HOUSSIER Stéphane, MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, DOLAT Gilles, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, TIXIER Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHOIN Michel, MICHEL Didier, EYMIN Philippe, FOURNET-FAYARD Arnaud délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant(e)s remplaçant un titulaire : PARRY Evelyne

Titulaires absents : BIONNIER Cédric, BIGAY Bertrand (excusé), LOUP Julie, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, SALGUES Julien

D2025/2002/02 - SPANC – Tarifs 2025 du Service Public Assainissement Non Collectif

(annule et remplace la délibération D2024/1205/05 au 1^{er} mars 2025)

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter une nouvelle tarification de l'Assainissement Non Collectif applicables pour l'année 2025, venant compléter et remplacer la version antérieure, sur l'ensemble du territoire du SIA Morge et Chambaron.

Les tarifs proposés pour le territoire du SIAMC sont les suivants :

Tarifs proposés pour les installations inférieures ou égales à 20 EH	
Type de redevance	Montant facturé à l'usager (TTC)
Contrôle préalable du projet	150 €
Contrôle de l'exécution des travaux	150 €
Contrôle au premier contrôle du fonctionnement et de l'entretien	140 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien	140 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	160 €
Contre visite	80 €
Déplacement sans intervention	60 €

Tarifs proposés pour les installations supérieures à 20 EH	
Type de redevance	Montant facturé à l'usager (TTC)
Contrôle préalable du projet	300 €
Contrôle de l'exécution des travaux	300 €
Contrôle au premier contrôle du fonctionnement et de l'entretien	280 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien	280 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	320 €
Contre visite	160 €
Déplacement sans intervention	60 €

Tarifs proposés pour les sanctions	
Type de sanction	Montant facturé à l'utilisateur (TTC)
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles	Majoration de 100% de la redevance relative à la mission de contrôle qui aurait dû être effectué
Non réalisation des travaux dans les délais imposés	Majoration de 400% de la redevance relative à la Contrôle de l'exécution des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, décide à l'unanimité* :

- d'approuver les tarifs SPANC 2025 pour application au 1^{er} mars 2025
- de conserver l'application des tarifs SPANC établis au 1^{er} janvier 2025 par délibération antérieure (D2024/1205/05) jusqu'au 1^{er} mars 2025

**Les délégués des communes n'ayant pas la compétence optionnelle ANC ne sont pas concernés par l'affaire mise en délibération (Artonne et St Myon), en application de l'article 6 des statuts du syndicat. Ils ne prennent pas part au vote.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER

